

Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 19 janvier 2022

Ce CIAS de début d'année clôture l'année budgétaire 2021 et ouvre de nouvelles perspectives pour l'année 2022.

La déclaration liminaire intersyndicale a mis en exergue des sujets importants à traiter comme les sous consommations de crédits sur le CESU, le Chèque Vacances et les manques de moyens des SRIAS et des PFRH.

■ Budget de l'Action Sociale Interministérielle 2021 (ASI)

- **En 2021** : 9,4 M€ de mesures exceptionnelles, 7M€ pour le chèque-vacances et 2,4M€ pour l'aide à l'installation des personnels (AIP).

L'exécution budgétaire est à 127,7 M€. **Pour autant une sous consommation de 5,7 M€ a été constatée sur cet exercice.**

La CFDT regrette que cet argent ne profite pas aux agents de la Fonction publique de l'État.

- **Pour 2022** : 12 % d'augmentation des crédits sur l'ASI.

Cette augmentation est due à la hausse des crédits pour la restauration, particulièrement la rénovation des restaurants inter administratifs.

AIP : les montants de la prestation ont été revalorisés. Ils s'élèvent à 13,32 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement. 11 000 agents environ en bénéficieront.

■ Point Restauration Inter Administration (RIA)

La DGAFP accepte enfin qu'une révision de la circulaire du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants interadministratifs soit engagée pour prendre en compte les situations de crise sanitaire et le développement du télétravail comme des nouveaux modes de consommation.

La situation actuelle des RIA est préoccupante, leur fréquentation reste aussi basse qu'un mois d'août d'avant crise. Elle doit être suivie avec attention d'autant que doivent être mises en œuvre les dispositions de la loi égalim en 2022.

CFDT revendique pour l'année 2022 :

- ✓ La révision de la circulaire DGAFP n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations de l'État en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune.
- ✓ La révision de la circulaire du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter administratifs.
- ✓ Des décharges d'activité à 100% pour les présidents de SRIAS : Parce qu'il n'y a pas de grandes ou de petites SRIAS, il faut que les présidents aient tous les facilités pour remplir leur mandat Des facilités adaptées à l'activité des animateurs des commissions.
- ✓ L'augmentation annuellement des RFR du montant de l'inflation.
- ✓ La reconduction de l'abondement pour les primo bénéficiaires du chèque vacances.
- ✓ L'augmentation des plafonds du CESU et du Chèque Vacances.

Pour rappel, la CFDT demande un CESU 6-12 ans et un CESU aide à la famille. Elle insiste pour une revalorisation des barèmes et des montants de l'ensemble des aides interministérielles.